

N° de l'article:
Date d'édition: 19.08.2020
Version: 1.1

Duthoo Woodcoat
Date d'exécution: 19.08.2020
Date d'émission: 05.03.2020

FR
Page 1 / 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

N° de l'article (producteur/fournisseur)
Nom commercial du produit/désignation Duthoo Woodcoat

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées *

Utilisations identifiées pertinentes:
Revêtements bicomposants à fonction spéciale

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

DUTHOO NV
Esserstraat 3
8550 Zwevegem
BELGIUM
+3256360774
info@duthoo.eu
www.duthoo.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel. +32 56 360774 Fax +32 56 360776
Ce numéro de téléphone n'est valable que pendant les heures de bureau. (8.00-18.00)
Centre Antipoisons Belge: Appelez gratuitement 070 245 245
Un médecin vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Flam. Liq. 3 / H226	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
STOT SE 3 / H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Conserver sous clé.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

N° de l'article:
Date d'édition: 19.08.2020
Version: 1.1

Duthoo Woodcoat
Date d'exécution: 19.08.2020
Date d'émission: 05.03.2020

FR
Page 2 / 12

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Acétate de n-butyle

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description Préparations contenant des solvants

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N°CE n°CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation Classification // Remarque	pds %
204-658-1	01-2119485493-29	
123-86-4	Acétate de n-butyle	50 < 100
607-025-00-1	Flam. Liq. 3 H226 / STOT SE 3 H336	
203-550-1	01-2119473980-30	
108-10-1	4-méthylpentane-2-one	5 < 10
606-004-00-4	Flam. Liq. 2 H225 / Acute Tox. 4 H332 / Eye Irrit. 2 H319 / STOT SE 3 H335	
203-603-9	01-2119475791-29	
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	3 < 5
607-195-00-7	STOT SE 3 H336 / Flam. Liq. 3 H226	

Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

Protection individuelle du premier sauveteur.

Transporter la personne atteinte à l'air frais.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical. Protéger l'oeil non blessé.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Demander immédiatement un avis médical.

N° de l'article:
Date d'édition: 19.08.2020
Version: 1.1

Duthoo Woodcoat
Date d'exécution: 19.08.2020
Date d'émission: 05.03.2020

FR
Page 3 / 12

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

NE PAS faire vomir.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

N'administrer en aucun cas du lait, des huiles ou substances grasses.

Protection individuelle du premier sauveteur

Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

Symptômes

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

Peut irriter les yeux.

Peut irriter la peau.

Traitement spécial

Traitement symptomatique.

Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'œdème pulmonaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé. En cas d'incendie, risque de dégagement de: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, , Produits de pyrolyse, toxique

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

Retour de flamme sur longue distance possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique. Eliminer en observant les réglementations administratives.

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs. Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les

N° de l'article: Duthoo Woodcoat
Date d'édition: 19.08.2020 Date d'exécution: 19.08.2020
Version: 1.1 Date d'émission: 05.03.2020

FR
Page 4 / 12

autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants. Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Les sols doivent pouvoir conduire l'électricité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Avant d'ouvrir l'emballage, prévoir des extincteurs prêts à l'usage.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

il faut sassurer qu'il y a à proximité du lieu de travail une fontaine rince yeux et une douche de sécurité.

Protéger du rayonnement solaire.

stocker les vêtements de travail séparément.

Changer les vêtements souillés ou mouillés.

Indications diverses

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

Indications diverses

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Tenir à l'écart de: Agent réducteur

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15 °C à 30 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Acétate de n-butyle

N° de l'article:
Date d'édition: 19.08.2020
Version: 1.1

Duthoo Woodcoat
Date d'exécution: 19.08.2020
Date d'émission: 05.03.2020

FR
Page 5 / 12

Numéro d'identification UE 607-025-00-1 / N°CE 204-658-1 / n°CAS 123-86-4

VLA, VME: 710 mg/m³; 150 ppm

VLA, VLE: 940 mg/m³; 200 ppm

4-méthylpentane-2-one

Numéro d'identification UE 606-004-00-4 / N°CE 203-550-1 / n°CAS 108-10-1

VRC, VME: 83 mg/m³; 20 ppm

VRC, VLE: 208 mg/m³; 50 ppm

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Numéro d'identification UE 607-195-00-7 / N°CE 203-603-9 / n°CAS 108-65-6

VRC, VME: 275 mg/m³; 50 ppm

VRC, VLE: 550 mg/m³; 100 ppm

Remarque: (peut être absorbé par la peau)

Indications diverses

VME : valeur limite au poste de travail à long terme

VLE : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

DNEL:

4-méthylpentane-2-one

Numéro d'identification UE 606-004-00-4 / N°CE 203-550-1 / n°CAS 108-10-1

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 11,8 mg/kg p.c. /jour

DNEL aigu par inhalation (systémique), Employés: 208 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 83 mg/m³

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 4,2 mg/kg p.c. /jour

DNEL aigu par inhalation (systémique), Consommateur: 155,2 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 14,7 mg/m³

Acétate de n-butyle

Numéro d'identification UE 607-025-00-1 / N°CE 204-658-1 / n°CAS 123-86-4

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 7 mg/kg p.c. /jour

DNEL aigu par inhalation (local), Employés: 960 mg/m³

DNEL aigu par inhalation (systémique), Employés: 960 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (local), Employés: 480 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 48 mg/m³

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 3,4 mg/kg p.c. /jour

DNEL aigu par inhalation (local), Consommateur: 859,7 mg/m³

DNEL aigu par inhalation (systémique), Consommateur: 859,7 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (local), Consommateur: 102,34 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 12 mg/m³

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Numéro d'identification UE 607-195-00-7 / N°CE 203-603-9 / n°CAS 108-65-6

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 153,5 mg/kg

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 275 mg/m³

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 1,67 mg/kg

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 54,8 mg/kg

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 33 mg/m³

PNEC:

4-méthylpentane-2-one

Numéro d'identification UE 606-004-00-4 / N°CE 203-550-1 / n°CAS 108-10-1

PNEC eaux, eau douce: 0,6 mg/L

PNEC eaux, eau de mer: 0,06 mg/L

PNEC sédiment, eau douce: 8,27

PNEC sédiment, eau de mer: 0,83

PNEC, terre: 1,3

PNEC station d'épuration (STP): 27,5 mg/L

Acétate de n-butyle

Numéro d'identification UE 607-025-00-1 / N°CE 204-658-1 / n°CAS 123-86-4

PNEC eaux, eau douce: 0,18 mg/L

PNEC eaux, eau de mer: 0,018 mg/L

N° de l'article: Duthoo Woodcoat
Date d'édition: 19.08.2020 Date d'exécution: 19.08.2020
Version: 1.1 Date d'émission: 05.03.2020

FR
Page 6 / 12

PNEC sédiment, eau douce: 0,981 mg/L
PNEC sédiment, eau de mer: 0,0981 mg/L
PNEC station d'épuration (STP): 35,6 mg/L

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Numéro d'identification UE 607-195-00-7 / N°CE 203-603-9 / n°CAS 108-65-6

PNEC eaux, eau douce: 0,635 mg/L
PNEC eaux, eau de mer: 0,0635 mg/L
PNEC eaux, libération périodique: 6,35 mg/L
PNEC sédiment, eau douce: 3,29 mg/kg
PNEC sédiment, eau de mer: 0,329 mg/kg
PNEC, terre: 0,29 mg/kg
PNEC station d'épuration (STP): 100 mg/L

8.2. Contrôle de l'exposition *

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

appareil respiratoire avec filtre A/P (EN 14387)

Protection des mains

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention:

Épaisseur du matériau des gants > 0,4 mm ; Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min.

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés EN ISO 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection yeux/visage

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Protection corporelle

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

il faut sassurer qu'il y a à proximité du lieu de travail une fontaine rince yeux et une douche de sécurité.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Conserver les vêtements de travail à part.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles *

Aspect:

État:

Liquide

Couleur:

cf. étiquette

Odeur:

caractéristique

N° de l'article:
Date d'édition: 19.08.2020
Version: 1.1

Duthoo Woodcoat
Date d'exécution: 19.08.2020
Date d'émission: 05.03.2020

FR
Page 7 / 12

Seuil olfactif:	non déterminé
pH à 20 °C:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	114 °C Source: 4-méthylpentane-2-one
Point éclair:	24 °C Méthode: ASTM D 7094a
Taux d'évaporation:	non déterminé
inflammabilité	
Temps de combustion (s):	non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	
Limite inférieure d'explosivité:	1,2 Vol-% Source: 4-méthylpentane-2-one
Limite supérieure d'explosivité:	10,8 Vol-% Source: acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
Pression de la vapeur à 20 °C:	18,8 mbar Source: 4-méthylpentane-2-one
Densité de la vapeur:	non déterminé
Densité relative:	
Densité à 20 °C:	0,99 g/cm³
solubilité(s):	
Solubilité dans l'eau (g/L) à 20 °C:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	voir section 12
Température d'auto-inflammabilité:	315 °C Source: acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
Température de décomposition:	non déterminé
Viscosité à °C:	90 - 100 s 4 mm
Propriétés explosives:	non applicable
Propriétés comburantes:	non applicable
9.2. Autres informations	
Teneur en corps solides (%):	29,49 pds %
teneur en solvant:	
Solvants organiques:	70,51 pds %
Eau:	0,00 pds %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Informations diverses: RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

Charges électrostatiques

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Tenir à l'écart de: Agent réducteur

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, , Produits de pyrolyse, toxique.

N° de l'article: Duthoo Woodcoat
Date d'édition: 19.08.2020 Date d'exécution: 19.08.2020
Version: 1.1 Date d'émission: 05.03.2020

FR
Page 8 / 12

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

4-méthylpentane-2-one

par voie orale, DL50, Rat: 2080 mg/kg

Méthode: OCDE 401

dermique, DL50, Rat: > 2000 mg/kg

Méthode: OCDE 402

dermique, DL50, Lapin: > 2000 mg/kg

par inhalation (vapeurs), LC50, Rat: 12,4 mg/L (4 h)

Méthode: OCDE 403

Acétate de n-butyle

par voie orale, DL50, Rat: 10760 mg/kg

Méthode: OCDE 423

dermique, DL50, Rat: > 14000 mg/kg

dermique, DL50, Lapin: > 14000 mg/kg

Méthode: OCDE 402

par inhalation (vapeurs), LC50, Rat: > 21 mg/L (4 h)

Méthode: OCDE 403

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

par voie orale, DL50, Rat: > 5000 mg/kg

Méthode: OCDE 401

dermique, DL50, Rat: > 2000 mg/kg

dermique, DL50, Lapin: > 5000 mg/kg

par inhalation (vapeurs), LC50, Rat: 35,7 mg/L (4 h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Acétate de n-butyle

Peau, Lapin

Méthode: OCDE 404

non irritant.

yeux, Lapin

Méthode: OCDE 405

non irritant.

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Peau, Lapin

Méthode: OCDE 404

non irritant.

yeux, Lapin

Méthode: OCDE 405

non irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

4-méthylpentane-2-one

Peau, Cochon d'Inde:

Méthode: OCDE 406

non sensibilisant.

Acétate de n-butyle

Peau, Cochon d'Inde:

Méthode: OCDE 406

non sensibilisant.

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Peau, Cochon d'Inde:

Méthode: OCDE 406

non sensibilisant.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

N° de l'article:
Date d'édition: 19.08.2020
Version: 1.1

Duthoo Woodcoat
Date d'exécution: 19.08.2020
Date d'émission: 05.03.2020

FR
Page 9 / 12

4-méthylpentane-2-one
Mutagénicité sur les cellules germinales
Test d'Ames négatif.

Acétate de n-butyle
Mutagénicité sur les cellules germinales
Test d'Ames négatif.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1. Toxicité

4-méthylpentane-2-one
Toxicité pour le poisson, LC50, Brachydanio rerio: > 179 mg/L (96 h)
Méthode: OCDE 203
Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna: 170 mg/L (48 h)
Méthode: OCDE 202
Toxicité pour les algues, ErC50, Selenastrum capricornutum: 400 mg/L (96 h)

Acétate de n-butyle
Toxicité pour les algues, ErC50, Selenastrum capricornutum: 397 mg/L (72 h)
Méthode: OCDE 201

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
Toxicité pour le poisson, LC50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 134 mg/L (96 h)
Méthode: OCDE 203
Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna: 373 mg/L (48 h)
Toxicité pour les algues, ErC50, Selenastrum capricornutum: > 1000 mg/L (72 h)
Méthode: OCDE 201

Long terme Écotoxicité

Acétate de n-butyle
Toxicité pour les algues, NOEC, Desmodesmus subspicatus.: 200 mg/L
Inhibition de la courbe de croissance.

12.2. Persistance et dégradabilité

4-méthylpentane-2-one
Biodégradation: 83 % (28 d)
Méthode: OCDE 301F
Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Acétate de n-butyle
Biodégradation: 83 % (28 d)
Méthode: OCDE 301D
Facilement biodégradable.

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

N° de l'article: Duthoo Woodcoat
Date d'édition: 19.08.2020 Date d'exécution: 19.08.2020
Version: 1.1 Date d'émission: 05.03.2020

FR
Page 10 / 12

Biodégradation: 83 % (28 d)
Méthode: OECD 301 F
Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acétate de n-butyle
Coefficient de partage: n-octanol/eau: 2,3
Méthode: OCDE 117

Facteur de bioconcentration (FBC)

Acétate de n-butyle
Facteur de bioconcentration (FBC): 15,3

12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Les clés de déchets citées sont des recommandations, puisqu'ils sont définis conformément à EAK (liste de déchets européenne) par rapport à l'origine. Sur la base de l'utilisation spéciale avec l'utilisateur parfois aussi d'autres clés de déchets peuvent être assignées et doivent être déterminées évtl. avec le enlever des déchets ou l'autorité compétente .

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

080111* Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

*Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

Élimination appropriée / Emballage

Recommandation

Vide l'emballage complètement.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

UN 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID): FARBE
Transport maritime (IMDG): PAINT
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Paint

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

*

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable

Polluant marin non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui

N° de l'article:
Date d'édition: 19.08.2020
Version: 1.1

Duthoo Woodcoat
Date d'exécution: 19.08.2020
Date d'émission: 05.03.2020

FR
Page 11 / 12

transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.
Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel D/E

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS F-E, S-E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles

valeur de COV (dans g/L): 694,869

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de la classification suivant la section 3:

Flam. Liq. 3 / H226	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
STOT SE 3 / H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Flam. Liq. 2 / H225	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
Acute Tox. 4 / H332	Toxicité aiguë (par inhalation)	Nocif par inhalation.
Eye Irrit. 2 / H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 / H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.

Procédure de classification

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3	Matières liquides inflammables	D'après les données d'essais.
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Méthode de calcul.

Abréviations et acronymes

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP	Limite d'exposition professionnelle
VLB	Valeur limite biologique
CAS	Service des résumés chimiques
CLP	Classification, étiquetage et emballage
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DIN	Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)
DNEL	Dose dérivée sans effet
EAKV	European Waste Catalogue
EC	Concentration efficace
CE	Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA-DGR	Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

N° de l'article: Duthoo Woodcoat
Date d'édition: 19.08.2020 Date d'exécution: 19.08.2020 FR
Version: 1.1 Date d'émission: 05.03.2020 Page 12 / 12

ICAO-TI	International Civil Aviation Organization Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
Code IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
ISO	L'Organisation internationale de normalisation
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses
ONU	United Nations
COV	Composés organiques volatils
vPvB	très persistantes et très bioaccumulables

Indications diverses

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au rubrique 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente